

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize, le 29 mars, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2016

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Michel GICQUEL, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Hubert GARCELON, Mr Louis GARCELON, Mr Joseph GRANGER, Mr Patrick LAMBERT, Mme Laurence VAN LERENBERGHE.

Absente excusée : Mme Martine VEAUTE (procuration à Mme Laurence VAN LERENBERGHE).

Mme Laurence VAN LERENBERGHE a été élue secrétaire.

|   |
|---|
| <b>2016/018 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016 DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES</b> |
|---|

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de voter les taux des quatre taxes directes locales.

Taux des quatre taxes votées pour 2016 :

|   |         |
|---|---------|
| - taxe d'habitation                           | 13.02 % |
| - taxe foncière bâtie                         | 12.44 % |
| - taxe foncière non bâtie                     | 77.70 % |
| - C.F.E (Cotisation foncière des Entreprises) | 35.79 % |

|   |
|---|
| <b>2016/019 - ORDURES MENAGERES PARTICIPATION AU SICRA 2016</b> |
|---|

Madame le Maire communique au Conseil Municipal le montant de la participation de la Commune d'AURIAC au **S.I.C.R.A. (Syndicat Intercommunal à la carte de la Région d'ARGENTAT)**, pour l'année 2016 qui est la suivante :

|   |            |
|---|------------|
| ✓ Administration générale :             | 3 391,00 € |
| ✓ Collecte déchetterie et encombrants : | 8 194,00 € |
| ✓ Décharge :                            | 1 047,00 € |
| ✓ Centre de tri :                       | 0,00 €     |
| ✓ Technique polyvalent :                | 2 145,00 € |
| ✓ Incinération :                        | 6 978,00 € |

|                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| <b>Total général :</b> | <b>21 755,00 €</b> |
|------------------------|--------------------|

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte le montant de cette participation pour l'année 2016.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016 à l'article 6554.

|   |
|---|
| <b>2016/020 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES</b> |
|---|

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 5 juin 1996 il a été décidé d'instituer une taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Elle propose au Conseil municipal de voter le taux de la taxe des ordures ménagères.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer ainsi qu'il suit le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2016.

|                         |              |
|-------------------------|--------------|
| → Bases prévisionnelles | 232 868.00 € |
| → Produit attendu       | 15 835 .00 € |
| → Taux                  | 6.80 %       |

|  |
|--|
| <b>2016/021- BOURSE D'ETUDE : ANNEE SCOLAIRE 2015-2016</b> |
|--|

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de verser, une bourse d'étude aux parents dont les enfants poursuivent des études secondaires ou supérieures.

Le montant est fixé à 130 € par enfant pour l'année 2015-2016

|  |       |
|--|-------|
| Mr AUTIERE Pierre – Melle DICHAMP Sophie     | 260 € |
| Mr DUBOIS Philippe et Melle VALLAT Mireille  | 260 € |
| Mr et Mme GARCELON Hubert                    | 130 € |
| Mr et Mme STEPHENS John                      | 130 € |
| Mr et Mme CHASSAING Christophe               | 130 € |
| Mr et Mme GIRE Alain                         | 260 € |
| Mr DUVERGER Laurent                          | 130 € |
| Mr CHADEBEC Didier                           | 130 € |
| Mr DUCLAUX Olivier – Melle DELMAS Christiane | 130 € |
| Mr et Mme FILIOL Olivier                     | 130 € |
| Mr DUBIEN Nicolas                            | 130 € |
| Mr et Mme LAMBERT Patrick                    | 130 € |
| Mr et Mme GUILLAUMON Emmanuel                | 130 € |

Les crédits nécessaires soit 2 080.00 € ont été prévus au Budget Primitif 2016 à l'article 6714.

|  |
|--|
| <b>2016/022 - TARIF CANTINE SCOLAIRE</b> |
|--|

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 :

- cantine scolaire à 2.50 € par repas.
- Cantine scolaire pour la participation des intervenants à l'école communale autre que l'enseignant en poste à 4.20 € par repas.

|  |
|--|
| <b>2016/023 - PECHE AU PLAN D'EAU COMMUNAL : SAISON 2016</b> |
|--|

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la pêche dans le plan d'eau communal.

- La pêche est autorisée du samedi 09 Avril 2016 au dimanche 09 Octobre 2016 inclus.
  - du lever au coucher du soleil du 09 Avril 2016 au 26 Juin 2016 puis du 29 Août 2016 au 09 octobre 2016.
  - du lever du soleil à 12 heures puis de 19 heures au coucher du soleil durant la période touristique soit du 27 Juin 2016 au 28 Août 2016.

De fixer les tarifs de la carte de pêche comme suit :

- A l'année pour le prix de 30 €
- A la semaine pour le prix de 10 €
- A la journée pour le prix de 4 €

Elle sera gratuite pour les enfants de moins de 10 ans.

|   |
|---|
| <b>2016/024 - EMPLOIS SAISONNIERS 2016 / NON TITULAIRES</b> |
|---|

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prévoir du personnel saisonnier pour l'accueil au camping municipal et l'entretien des locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de recruter le personnel saisonnier nécessaire pour la période du 15 juin au 15 septembre 2016 :
  - Pour l'accueil du camping et l'entretien des locaux : à raison de 8 équivalent temps plein, soit 35 h par semaine.

- Donne pouvoir à Madame le Maire pour procéder au recrutement du personnel saisonnier, dans la limite des quotas définis ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer les contrats de travail et à prendre toutes décisions concernant l'organisation des plannings de travail des employés recrutés.

|   |
|---|
| <b>2016/025 - RECRUTEMENT SURVEILLANT DE BAIGNADE – SAISON 2016</b> |
|---|

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour la surveillance du plan d'eau communal en juillet et août 2016.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

Le recrutement direct d'un agent non titulaire occasionnel pour la période du 02/07/2016 au 28 /08/2016 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de surveillant de baignade comme opérateur territorial des activités physiques et sportives.

Pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures. Il devra justifier de la possession du BNSSA.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 342 majoré 323.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2016.

Madame le Maire est chargée du recrutement de l'agent et habilitée à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Madame le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

|   |
|---|
| <b>2016/026 - M 49 EAU : TARIF DU SERVICE DE L'EAU ANNÉE 2016</b> |
|---|

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de l'eau comme suit, pour la période du 01.04.2016 au 31.03.2017.

- **Abonnement : 81 €** (payable d'avance en 2016)
- **Prix du m3 : 1.30 €**
- **Redevance Agence de l'eau :**
  - Pollution : 0.315/m3
  - Prélèvement : 0.08/m3

|   |
|---|
| <b>2016/ 027 - M 49 ASSAINISSEMENT TARIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT ANNEE 2016</b> |
|---|

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de l'assainissement comme suit, pour la période du 01.04.2016 au 31.03.2017.

- **Abonnement : 61 €** (payable d'avance en 2016)
- **Prix du m3 : 0.73 €**
- **Redevance Agence de l'eau :**
  - **Redevance collecte : 0.24 € / m3**

|  |
|--|
| <b>2016/ 028 – PARTICIPATION FINANCIERE – INSTANCE DE COORDINATION POUR L'AUTONOMIE – ANNEE 2016</b> |
|--|

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le détail de la participation financière de la commune concernant l'instance de coordination pour l'autonomie du canton de Saint-Privat à hauteur de 4.00 € par habitant (soit 231 habitants) ainsi que le montant de la cotisation annuelle de 32 €.

|                                |       |
|--------------------------------|-------|
| Soit, par habitant 231 x 4 € = | 924 € |
| Cotisation annuelle :          | 32 €  |
| Total                          | 956 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour le règlement de cette participation financière et donne tout pouvoir à Mme le Maire pour accomplir toutes les formalités administratives associées.

**2016/029 - ETUDE DIAGNOSTIC DE RESEAU ET SCHEMA DIRECTEUR  
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE**

Madame le Maire présente le résultat de la consultation des bureaux d'études pour la réalisation de l'étude diagnostic de réseau et de l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune.

Groupement de Bureau d'études : Bureau d'études DEJANTE et Bureau d'études SGS Multilab :

- 19 400.00 € HT.

Les offres ont été jugées selon deux critères : valeur technique et prix.

La commission d'appel d'offres réunie a décidé de retenir l'offre du groupement de Bureau d'études :

- Bureau d'études DEJANTE et Bureau d'études SGS Multilab qui présente toutes les compétences et moyens techniques pour réaliser ce marché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- retient l'offre du groupement de Bureau d'études : Bureau d'études DEJANTE et Bureau d'études SGS Multilab.
- délègue le Maire pour la signature de l'acte d'engagement

**2016/030 - ETUDE DIAGNOSTIC DE RESEAU ET SCHEMA DIRECTEUR  
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de disposer des données permettant une gestion optimale du réseau d'alimentation en eau potable de la commune et ce afin d'améliorer les performances du réseau et de pouvoir décider des priorités de réalisation de travaux, tant en investissement qu'en entretien. Pour cela, il est proposé de réaliser une étude diagnostic de son réseau d'eau potable et l'établissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Madame le Maire expose les dispositions arrêtées par le Conseil Départemental et l'agence de l'eau Adour Garonne concernant les investissements à réaliser en matière d'Alimentation en Eau Potable.

Pour la réalisation de l'opération ci-après définie :

- Etude diagnostic de réseau et élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable dont le montant a été évalué à 28 265,40 € H.T soit 33 918,48 € T.T.C

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le bénéfice de ces dispositions. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet tel que défini par le dossier établi par le CPIE de la Corrèze
- décide la réalisation de l'étude telle que défini par le cahier des charges,
- arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

|  |                        |
|--|------------------------|
| - coût HT :  | <b>28 265,40 € H.T</b> |
| - Subvention départementale sollicitée (10%) :     | <b>2 826,00 € H T</b>  |
| - Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne (70%) : | <b>19 786,00 € H.T</b> |
| - Dépense restant à la charge de la commune :      | <b>5 653,00 € H.T</b>  |

- sollicite l'attribution des aides identifiées au plan de financement susvisé,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

|  |
|--|
| <b>2016/031 - TRAVAUX DE VOIRIE 2016</b> |
|--|

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à des travaux d'aménagement et de renforcement de voirie sur :

- ✓ Dézégouls, Lachaud pour un montant de 21 678.00 € HT
- ✓ Route forestière du Punal pour un montant de 5 524.00 € HT
- ✓ Rigieix / Redenat pour un montant de 6 858.80 € HT
- ✓ Redenat pour un montant de 1 876.60 € HT

- ✓ Le lac (accès chalet) pour un montant de 4 833.00 € HT
- ✓ La Croix de l'Arbre (maison Filiol) pour un montant de 1 312.00 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

**Décide :**

- De réaliser des travaux de voirie pour un montant total estimatif HT de 42 082.40 €.
- De confier au Bureau d'Etudes DEJANTE, 75, avenue de la Libération, 19360 Malemort la mission de maîtrise d'œuvre.
- De constituer un dossier de demande de subvention auprès de Conseil Départemental de la Corrèze.
- De procéder ensuite à une consultation d'entreprises.

**Demande :**

- A Madame le Maire de mettre en œuvre toutes les procédures règlementaires administratives et financières et de veiller à leur exécution, mener à bien l'opération visée ci-dessus.

|   |
|---|
| <b>2016/032 - ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT</b> |
|---|

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de précéder à l'acquisition d'un broyeur d'accotement.

Pour ce faire, plusieurs devis ont été demandés :

- DEFI-MAT AGRICULTURE, 15200 MAURIAC
- SARL MONEDIERES, 19160 NEUVIC
- EAC COMBES, 15200 MAURIAC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- ✓ De retenir la proposition de la Société DEFI-MAT AGRICULTURE pour un montant HT de : 6 200.00 €.
- ✓ De constituer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Corrèze dans le cadre du dispositif « voirie, matériels spécifiques pour l'entretien de la voirie ».

**Demande,**



- ✓ A Madame le Maire de mettre en œuvre toutes les procédures règlementaires administratives et financières et de veiller à leur exécution, mener à bien l'opération visée ci-dessus.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016 à l'article 21578 programme 257.

|  |
|--|
| <b>2016/033 - ACHAT DE PARASOLS POUR LES MOBIL'HOMES</b> |
|--|

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de renouveler les parasols des salons installés sur les terrasses des mobil'homes au camping.

Plusieurs devis ont été reçus des sociétés :

- MANUTAN COLLECTIVITES, 265, rue de la Découverte, 31670 LABEGE.
- LEROY MERLIN, ZAC des Moulins, avenue Léonce Bourliaguet, 19360 MALLEMORT SUR CORREZE.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la Société LEROY MERLIN pour l'achat :

- De 8 parasols, pour un montant HT de 1 326.67 € soit 1 592.00 € TTC.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016 à l'article 2188, programme 259.

|  |
|--|
| <b>2016/034 - ACHAT D'UNE REMORQUE POUR L'ARROSAGE DES ESPACES VERTS</b> |
|--|

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de faire l'acquisition d'une remorque et d'une cuve pour procéder à l'arrosage des espaces verts.

Une telle acquisition permettrait de se servir de l'eau du lavoir communal pour l'arrosage et ainsi réaliser des économies substantielles.

Plusieurs devis ont été demandés :

- ✓ DEFI-MAT AGRICULTURE, 15200 MAURIAC
- ✓ SA ESPACE VERT, 87000 LIMOGES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- ✓ De retenir la proposition de la Société DEFI-MAT AGRICULTURE pour un montant de 582.50 € HT soit 699.00 € TTC.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016 à l'article 2182, programme 258.

### **Questions diverses :**

**Subventions aux associations :** Le Conseil Municipal décide d'allouer une enveloppe globale de 8 500 € à l'article 6574 (subventions aux associations) pour le budget primitif 2016.

Les attributions seront votées lors d'un prochain Conseil Municipal.

**Projet de synthèse d'évaluation de l'Agenda 21 :** Chaque élu ayant reçu le projet de synthèse d'évaluation de l'Agenda 21 de la commune d'Auriac, le Conseil Municipal décide de valider à l'unanimité cette synthèse d'évaluation.

**Journée citoyenne :** La journée citoyenne aura lieu le samedi 28 mai 2016, la Société JLM DECO (15) fournira gracieusement la moitié de la peinture nécessaire aux travaux prévus.

**Commission des finances :** elle se réunira le mardi 05/04/2016 à 10 h 30 à la mairie en vue de la préparation des différents budgets 2016.

**Remplacement d'une porte de l'église :** Acceptation du devis de l'entreprise Pierre BOUYGE.

**Circuits courts :** Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la cantine est engagée dans la démarche « circuits courts ». Ainsi, dans un souci de maîtrise de la qualité et des coûts, le choix des fournisseurs locaux est dorénavant privilégié.

**Point projet canyon Redenat :** Madame le Maire fait le point sur l'avancement du projet « Canyon de Redenat » et indique être dans l'attente de la signature entre la Région, l'organisme payeur des fonds européens et le GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne avant d'engager la commune sur ce projet.

De plus sur la problématique « convention d'usage ou bail emphytéotique », une réponse écrite de la région est toujours attendue.

**Nicole BARDI,  
Maire**

**Laurence VAN LERENBERGHE,  
Secrétaire**